



LE BLAINVILLOIS



Décembre 2013
Nouvelle édition n°55

Blainville, j'y vis bien

DANS CE NUMERO

- Conseil Municipal
- Circulation
- Spectacles de fin d'année

DANS VOS AGENDAS

REVEILLON 2014

60 € hors boisson
55 € à partir de 10 personnes
Orchestre DANCING

dès 19h30
Maison des Fêtes et de la Culture

Renseignements et réservations
Comité des Fêtes de Blainville-sur-l'Eau
06 95 88 08 67
BLAINVILLE-SUR-L'EAU

A NOTER

Élections

N'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2013. Fermeture de la Mairie à 17h00.

Retrouvez également la vie blainvilloise
et toujours plus d'images sur
www.blainvillesurleau.fr

LE MOT DU MAIRE

Depuis plusieurs jours et semaines circulent par le biais des réseaux sociaux, des informations tendancieuses sur le style "ALERTE ENLEVEMENT" diffusées lors d'enlèvement d'enfant ou de personne.

En ce qui concerne notre Commune, il n'est rien de tout cela, fort heureusement. Mais de quoi s'agirait-il ? De la nostalgie d'habitants ou de personnes n'habitant pas ou plus Blainville, qui s'opposent à l'aménagement de la carrière du Haut des Places.

Mais alors pourquoi aménager la carrière du Haut des Places ?

Tout simplement pour poursuivre le développement de notre Commune tout en répondant aux attentes de concitoyens désireux d'obtenir un nouveau logement correspondant à la composition de leur foyer, ou d'accéder à la propriété. C'est la raison pour laquelle, nous avons proposé lors de notre dernier Conseil Municipal l'aménagement des espaces constructibles du Haut des Places.

C'est aussi la volonté de revenir à un niveau de population tel qu'il existait en 1968 et de maintenir ainsi les services et les équipements à un bon niveau de fonctionnement tout en maîtrisant les coûts.

Il est de l'intérêt de tous les habitants de notre Commune de compenser, autant que faire se peut, les baisses annoncées des dotations d'État, des subventions des Conseils Général et Régional, par des recettes nouvelles liées à l'augmentation de la population.

Il nous faut raison garder et mesurer l'impact, les termes utilisés, fussent-ils sur des réseaux sociaux ou sur des commentaires de pétitions.

Alors est-ce une "ALERTE ENLEVEMENT" ou tout simplement la RAISON QUI DOIT PREVALOIR ?

Je vous invite à lire le compte rendu du Conseil Municipal du 14 novembre dernier et sommes disponibles pour toute information complémentaire.

En attendant, en ce mois de décembre parsemé de nombreuses festivités, je vous souhaite ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, de belles et chaleureuses fêtes de fin d'année.

Le Maire

Annie FARRUDJA

A NOTER

Repas du temps libre à la salle de restaurant de la M.F.C.

Jeudi 19 décembre. Inscriptions au CCAS les mardi et jeudi (dernier délai le jeudi précédant le repas).

Don du Sang

Mercredi 4 décembre de 16h00 à 19h30 à la salle des Fêtes de Damelevières. Pour un premier don, merci de vous munir d'une pièce d'identité. Venez nombreux.

Fermetures

- Le LAEP et la ludothèque du 23 décembre au 3 janvier inclus.
- Macaron du mercredi 25 décembre au vendredi 3 janvier inclus.
- CCAS du 23 décembre au 7 janvier.

Nouveau commerçant

Bienvenue à Koibykoï, boutique de vente de matériel pour bassins et aquariums. 4 rue d'Alsace, à côté de DFI Services. www.koibykoï.com

Blainvilloise

La Blainvilloise ouvre une section handisport pour enfants. Pour tout renseignement tel : Isabelle 06 04 44 65 17

Nouvelle adresse

Le SIE ayant intégré ses nouveaux bureaux à proximité de la nouvelle STEP, les coordonnées ont changé :
S.I.E. de Blainville/Damelevières
47 Route de Blainville
54360 DAMELEVIÈRES
Tél. : 03 83 71 16 60
sie-blainville-damelevieres@orange.fr
Site : www.sie54-bdmr.fr

Chez nos voisins

Dimanche 15 décembre - Loto de Noël organisé par le Comité des Fêtes de Damelevières et animé par Françoise et Bruno. Deux tirages gratuits réservés aux enfants.

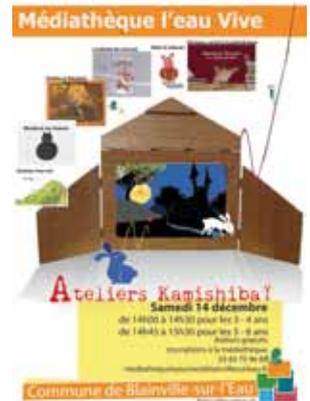
Ouverture des portes à 13h00. Salle des Fêtes de Damelevières.

Réservations au 03 83 75 74 25.

CULTURE ET LOISIRS

Médiathèque l'Eau Vive :

- Samedi 14 décembre : Ateliers Kamishibai : en japonais, Kamishibai veut dire "pièce de théâtre sur papier". Dans les faits, il s'agit de lecture d'histoires, avec des planches illustrées comme support. Un spectacle adapté aux tout-petits, mais qui plaira aussi aux plus grands.
- de 14h00 à 14h30 pour les 3-4 ans, de 14h45 à 15h30 pour les 5-6 ans.
- Mardi 17 décembre à 18h00 soirée littéraire à thème libre.



LE COIN DES ASSOCIATIONS

Dimanche 8 décembre à partir de 15h00 - Zumba Géante

Organisée par l'Oeuvre des Pupilles Orphelins et Fond d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France, en partenariat avec le Comité des Fêtes de Blainville-sur-Eau. Entrée 7 euros. Maison des Fêtes et de la Culture.



Samedi 14 décembre à partir de 14h00 - Conférence

L'association des Amis de Georges accueillera Bernard TRESOR qui présentera ses derniers albums "Dans les Musées Lorrains" et "L'Abbé Grégoire". Séance de dédicaces à l'issue de la conférence.

Jeudis 12 et 26 décembre dès 14h30 - Thés dansants

organisés par Amitié-Partage et animés par un orchestre différent chaque après-midi.

Renseignements et réservations 03 83 75 91 62. Entrée 7 euros. Maison des Fêtes et de la Culture.

Randonnées du Club Vosgien du Val de Meurthe Air comme Rando

Samedi 7 - 13h30 MFC. Circuit : Mont-sur-Meurthe 8 km (2h30)

Vendredi 13 - 12h45 MFC. Circuit : Lumières de Noël à Colmar. Randonnée libre de 15h00 à 19h00. Repas en ferme auberge avant le retour.

Samedi 21 - 13h30 MFC. Circuit : Rehainviller 10 km (2h30)

Le programme détaillé de toutes les randonnées est téléchargeable sur www.ccv54.fr

Renseignements : 03 83 71 43 62.

Vendredi 27 décembre de 14h00 à 16h00 - Conte

Les Amis de Georges proposent pour les 5 - 11 ans l'heure du conte à la Médiathèque l'Eau Vive. Inscriptions sur place aux heures d'ouverture.

SAINT-NICOLAS

Comme tous les ans, c'est à la gare de Blainville-Damelevières que Saint-Nicolas arrivera. Vous trouverez ici les horaires de son parcours.

Arrivée à 12h50 en gare de Blainville-Damelevières

13h10 : Lotissement Bellevue

13h30 : Place rue de Vitrimont

13h45 : Place du 19 mars 1962 Haut des Places

14h05 : Place de Lorraine

14h25 : HLM Route de Mont sur Meurthe

14h40 : Lotissement les Meys Hallats

15h00 : Place Route de Landécourt

15h15 : Rond-point de la Tuilerie

15h50 : Lotissement Beau

Soleil

16h05 : HLM Grande

Muraille

16h20 : Place Centrale

Cités Ouest

16h40 : Les Sorbiers

Arrivée Salle des Fêtes de Damelevières



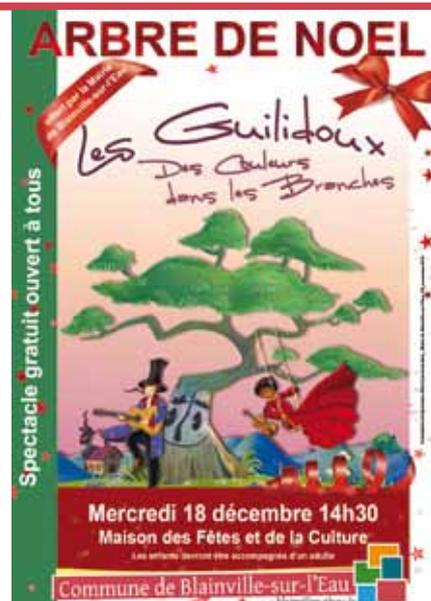
ARBRE DE NOEL

Des couleurs dans les branches

Mercredi 18 décembre, la MFC résonnera aux sons des Guilidoux, compagnie bien connue des petits blainvillois. À l'occasion de l'arbre de Noël offert par la Municipalité, les enfants (et leurs parents) sont invités à découvrir leur dernière création. Le conteur de cette fable est un arbre majestueux qui coule des jours heureux au rythme des chansons et des couleurs. Pourtant une nuit, Mr Gribouille qui ne dort jamais, décide de se promener et sans le vouloir, répand sur le monde des Guilidoux un gris si épais que même le soleil refuse de se lever.

Un programme rempli de musique, de chansons, de films d'animation, de théâtre et de danse. La représentation débutera à 14h30, à noter que les enfants devront être accompagnés d'adultes pour assister au spectacle.

Et ça ne sera pas tout puisque les Guilidoux rendront visite aux écoles maternelles jeudi 19 et vendredi 20 pour un spectacle spécialement conçu pour les tout-petits. Un Noël qui démarrera en chansons et en couleurs...



CIRCULATION

Des sens de circulation ou des modifications de signalisation de la Commune ont récemment été instaurés.

- La vitesse de la rue du Mal Leclerc est maintenant de 30 km/h entre la rue Jeanne d'Arc et la rue du Bac,

- Prochainement, la rue Jeanne d'Arc sera mise en sens unique dans le sens rue d'Alsace / rue Saint-Dominique,

- La rue de la Basse Cour est en sens unique, de la rue d'Alsace à la rue des Enclos,

- Deux panneaux Stop ont été installés entre la rue de la Justice et l'Impasse de la Justice,

- Un nouveau panneau Stop marque l'intersection entre la rue du Réservoir et la rue de la Justice,

- La rue Traversière et la rue Saint Antoine (portion entre la rue du Mal Leclerc et la rue Saint Dominique) sont désormais des Zones de rencontre où la vitesse est limitée à 20 km/h,

- Installation de deux "Stop" rue de Gerbéviller, à proximité de l'école Jules Ferry.

Les différentes signalisations et marquage au sol seront prochainement installés, dès que les conditions climatiques le permettront.



LA TRIBUNE DE L'OPPOSITION

INFORMATION MUNICIPALE

Le 14 novembre dernier, une vingtaine de Blainvillois se présentèrent dans la salle du conseil municipal et le représentant du groupe demanda s'il pouvait prendre la parole avant l'ouverture des débats, ce qui lui fut accordé. Il expliqua que la **pétition contre le projet de lotissement dans la carrière du Haut des Places** avait recueilli **plus de 600 signatures en 24h** et que, selon lui, la question devait être retirée de l'ordre du jour. Madame le Maire refusa d'accéder à sa demande, au motif qu'elle disposait de la confiance des Blainvillois jusqu'au mois de mars.

Ce projet incohérent est **loin de faire l'unanimité**. En effet, nous ne comprenons pas pourquoi il est si urgent de construire une trentaine de maisons dans une cuvette alors qu'il existe d'autres espaces à aménager en priorité. La question fut tranchée de la manière suivante :

- Pour : les conseillers du groupe majoritaire moins une abstention.

- Contre : les cinq élus de l'opposition.

La carrière sera donc vendue à la société Terre et Aménagement pour 214 000 euros...

En définitive, il semble que des citoyens ne seraient pas qualifiés pour remettre en cause un projet qui leur paraît contestable. Ne serait-ce pas du mépris ?

Texte fidèlement reproduit, seule la taille est changée pour permettre son insertion complète.

SPECTACLE

L'EMEA fait son cirque

L'École Municipale d'Enseignements Artistiques vous invite au cirque pour son traditionnel spectacle de Noël. Sur la piste, les élèves offriront une représentation intégrant musique, scènes burlesques et numéros comiques. Une mise en scène particulière dans un décor que les spectateurs n'oublieront pas de sitôt (mais que l'on se rassure, les tigres ne sont là que pour l'affiche). À noter également la participation des judokas de l'école de Judo de Blainville. Venez en famille, la soirée promet d'être spectaculaire.

Entrée libre.



BELLE SOIREE

Lapins 3

Environ 130 personnes se sont rendues à la MFC vendredi 15 novembre pour assister à la représentation de 37°2 le Lapin, spectacle musical et totalement délirant proposé par Les Lapins Noirs. Une succession de chansons des années 70-



80, des interventions entre improvisation et Monty Phytton, des incursions dans le public (avec des spectateurs toujours partants et heureux de participer), en bref, une soirée réellement réussie. C'est la troisième fois que les Lapins Noirs foulent la scène de la Maison des Fêtes et de la Culture et à chacune de leur venue, le spectacle s'est terminé par un tonnerre d'applaudissements. Et il semblerait qu'un quatrième épisode soit en préparation. Patience...



Est-ce vraiment à lui de le faire ?

Illustration inspirée de la photo de Blainville-sur-l'Eau, France, 15 novembre 2011



Gardons nos trottoirs propres, ramassons !!!
Vous pouvez retirer gratuitement des sachets plastiques à l'accueil de la Mairie.

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal du 14 novembre 2013

Avant que la séance du Conseil soit officiellement ouverte, Madame le Maire accepte que Monsieur LAHEURTE intervienne au nom d'un groupe de citoyens opposé à l'aménagement du site de la carrière au Haut des Places. Il informe avoir recueilli près de 600 signatures via notamment une pétition par internet. Il précise que cet espace devrait rester libre de toute construction et demande que cette question soit retirée de l'ordre du jour. Il considère que ces 600 signatures devraient peser dans le choix des conseillers du groupe majoritaire et estime légitime sa requête. Madame le Maire lui rappelle que ces parcelles sont classées en zone constructible depuis de nombreuses années et que si le Conseil Municipal précédent avait estimé que cet espace devait être préservé en zone naturelle, il aurait dû intervenir dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en 2001.

Par ailleurs, elle précise qu'elle et les conseillers municipaux ont aussi une légitimité, notamment celle provenant du scrutin municipal de 2008. Aussi Madame le Maire rejette-t-elle la demande et propose que les citoyens présents assistent au Conseil afin qu'ils prennent connaissance des éléments et arguments plaidant pour l'aménagement des zones constructibles de ce quartier.

Monsieur MARTET demande que soit proposé le vote d'une subvention de soutien au peuple philippin touché par le typhon, ce à quoi Madame le Maire répond d'autant plus positivement qu'elle avait prévu de présenter ce projet au moment du vote des subventions aux associations.

Madame le Maire soumet ensuite le compte-rendu du Conseil Municipal précédent à l'approbation. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité (5 abstentions).

Le Conseil Municipal :

- adopte à la majorité une décision modificative sur le budget principal pour modifications de lignes budgétaires et pour intégration d'opération d'ordre (5 voix contre, les élus d'opposition ayant déjà voté contre les budgets primitifs, ils votent contre la décision modificative).
- accepte à l'unanimité des votants l'ouverture et la fermeture de deux postes pour l'EMEA, pour finaliser l'organisation de la rentrée scolaire 2013 et l'ouverture d'un poste à Macaron sur le temps des TAP,
- autorise à l'unanimité des votants l'ouverture de 11 postes Emplois d'Avenir,
- valide à l'unanimité des votants (5 abstentions) la proposition de compléter la délibération relative au régime indemnitaire,
- valide à l'unanimité des votants une demande de la trésorerie d'admissions en non-valeurs de titres,
- adopte à l'unanimité des votants le programme de coupe 2014 proposé par l'ONF,
- délibère sur la vente des terrains du HDP. Après consultation et analyse, le Maire propose au Conseil Municipal la vente des terrains au bénéfice de la société "TERRE et AMENAGEMENT" concernant :

- Parcelle de la section AC : 214 300 euros,

- Parcelle AB 102 : 556 400 euros,

pour une valeur vénale totale de 770 700 euros (en conformité avec France Domaine).

Ces deux zones étant classées en zone UC (constructible) du Plan d'Occupation du Sol (POS) de la Commune.

Après les explications données avant l'ouverture de la séance par le groupe opposé à toute transaction immobilière sur le terrain de la carrière, Madame le Maire développe les raisons pour lesquelles la Commune propose d'aménager ce terrain.

En effet la Mairie est régulièrement sollicitée par des aménageurs qui ont repéré les zones constructibles du POS, que par ailleurs les demandes de logements recensées par le CCAS sont importantes. De plus, il est proposé de retrouver un nombre d'habitants correspondant à celui d'avant 1968 (soit environ 5000 habitants) ce qui permettrait :

- de continuer à faire fonctionner nos différents services (crèches, écoles, accueil périscolaire, etc...),

- de partager par un plus grand nombre de foyers les coûts de fonctionnement de ceux-ci grâce à la fiscalité bien maîtrisée et mieux partagée.

Monsieur Bourguignon intervient alors au nom du groupe majoritaire.

Pourquoi la vente de terrains au Haut des Places ?

En responsable politique avisé, on ne peut pas raisonner sans penser à demain.

Maintenir les services à la population et les commerces, en essayant de contenir la fiscalité qui risque d'exploser du fait des désengagements de l'État et du transfert de charges nouvelles vers les municipalités, est une nécessité vitale.

Pour ce faire, il faut développer le nombre d'habitants afin de maintenir une fiscalité modérée.

Les dernières lois sur l'urbanisme et les obligations créées par le Scot Sud 54, nous interdisent tout développement urbain vers les terres agricoles. Quand on regarde l'ancien POS, 2 zones classées constructibles permettaient un développement de la ville, près du collège, et sur le terrain des Carrières, dont le classement en zone constructible n'a pas été modifié par les équipes municipales précédentes lors de révisions possibles du POS.

Aujourd'hui, dans le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) nous n'avons fait que transposer une situation existante : à savoir les Carrières sont une des deux zones constructibles.

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal du 14 novembre 2013 (suite)

Aucune remarque à ce sujet n'a été formulée lors de l'élaboration du PLU

Avant de parler de l'utilisation de ce terrain, examinons à quoi il sert et dédramatisons.

Une fois par an, il est utilisé pour les feux de la St-Jean, or ceux-ci peuvent se faire en d'autres lieux, par exemple au Stade Annexe ou Entre deux Eaux.

Le vide grenier se fait déjà en ville. Les feux d'artifice éventuels peuvent se faire rue de la Filature ou encore au Stade de foot comme ce fut le cas les années passées.

Pour le reste de l'année, ce terrain est une charge d'entretien pour nos équipes municipales. Il est de surcroît inaccessible pour les Handicapés.

Cette zone est-elle un poumon vert pour Blainville comme certains ont pu l'affirmer ?

Soyons sérieux : à quelques centaines de mètres, on trouve la forêt et un parcours de santé.

A proximité immédiate, un espace ludique avec un city stade attend les enfants.

Il n'y a donc que des avantages à choisir ce lieu, de manière pragmatique sans sentimentaliste ni polémique politicienne.

D'autres Blainvillois l'ont accepté en d'autres temps, notamment rue Croix Pierson, et sans compensation d'espace de jeux pour les enfants.

Quant au prix de 214 300 euros, chacun sait qu'il est fixé par le service des Domaines et non par la collectivité.

Le projet porté par Terre et Aménagement permettra une mixité sociale et de type d'habitat qui est la seule garantie de stabilité de population, avec :

- un accès classique à la propriété individuelle ;
- un accès à la propriété en passant par le locatif ;
- une location classique en pavillonnaire ou en collectif.

L'intérêt général doit prévaloir sur les intérêts particuliers. »

Les propos tenus sur Internet par les élus d'opposition sont dénués de toute ambition pour notre ville, de même que la pétition circulant actuellement.

Pour l'instant, le seul rapt que l'on connaisse, c'est celui réalisé sur l'emploi et par l'État sur le pouvoir d'achat des Français.

Monsieur Ghislain DEMONET demande à Madame le Maire s'il est possible de scinder le vote en 2 parties ce à quoi Madame le Maire répond positivement. :

- Lieu-dit "cité du Haut des Places", la Carrière, le Conseil Municipal à la majorité des votants (1 abstention et 5 contre) autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour cette vente.

- Lieu-dit "Haut des Places", le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet de vente et autorise Madame le Maire à engager la procédure de vente de ce terrain.

• autorise à la majorité (5 voix contre) Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la vente d'une parcelle à SFR, suite aux résultats de l'enquête publique,

• accepte à l'unanimité l'adhésion à la plateforme de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité du CG54,

• valide les propositions de subventions aux associations. Compte tenu de l'implication des Conseillers Municipaux dans certaines des associations subventionnables, deux conseillers se sont abstenus. Les subventions ont été votées à l'unanimité des votants. Madame le Maire propose ensuite de voter une subvention pour venir en aide aux victimes du typhon aux Philippines. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, apporte son soutien financier aux victimes de cette catastrophe naturelle à hauteur de 4 000 euros.

• Informations et questions diverses :

- signature de la convention avec Chenil Service pour un montant de 0,784 euros par habitant,

- dépôt des permis d'ICF pour le HDP dans le cadre du programme de réhabilitation, démolition et reconstruction,

- signature du compromis de vente à ICF pour la Blainvilloise permettant la construction de 18 logements locatifs ainsi que d'une salle polyvalente et installation d'un panneau d'information de présentation du projet est prévue prochainement,

- résultat des marchés à procédure adaptée :

• de prestations de service (transport périscolaire, restauration périscolaire, maintenance des installations thermiques),

• maîtrise d'œuvre pour la nouvelle salle polyvalente du Rampeux et la restructuration de MACARON et de la Maison des Associations

• de travaux de voiries, de bâtiments ; Avenue le Nid, RD1, la Zone du Douaire Saint-Aignan accessibilité de la poste, cimetière,

Médiathèque.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance après avoir informé qu'une réunion du Conseil Municipal aura lieu en décembre afin de valider les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Val de Meurthe.